

**Délibération n°2019-01-16**

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla-Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Christophe Arfeuillère</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Martine Leclerc
<b>Robert Bredèche</b>	à	Philippe Roche	<b>Danielle Coulaud</b>	à	Jean Stöhr
<b>Sandra Delibit</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Robert Gantheil</b>	à	Jean Valade
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jeannine Vivier	<b>Bernard Maupomé</b>	à	Serge Guillaume
<b>Christiane Monteil</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Jean Robineaux</b>	à	Laurence Boyer	<b>Catherine Lartigaut</b>	à	André Alanore
<b>Christine Rougerie</b>	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

## Projet de création d'une passerelle piétonne sur la Diège

L'ancienne communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne s'est engagée en groupement de commandes avec la communauté de communes Val et Plateaux Bortois à créer une passerelle piétonne sur la Diège entre Roche-le-Peyroux et Margerides.

Ce projet, repris par Haute-Corrèze Communauté suite à la fusion des intercommunalités s'inscrit dans le cadre du chemin de randonnée « La Dordogne de Villages en Barrages ». La création de cette passerelle permet d'éviter un détour de plusieurs kilomètres via la Route Départementale et servira pour que le chemin de randonnée soit catégorisé en « Grande Randonnée ».

Une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée dans l'été 2016 afin de vérifier la faisabilité du projet en tenant compte des différentes contraintes environnementales et techniques. Il a été décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre avec l'ancien groupement de commande pour permettre la bonne continuation du projet.

Suite à la procédure de consultation lancée le 17 octobre 2018, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la Diège a été attribué à la société BM ENGINEERING, spécialiste dans la construction de passerelle piétonne en milieu accidenté pour un montant de 50 221,50 € HT.

Le coût total prévisionnel du projet est de 210 101,50 € H.T soit 252 121,50 € T.T.C.

Le projet devrait être subventionné à hauteur de 77 %.

### Dépenses prévisionnelles du projet

Type de dépenses	Montant H.T	Taux
Maitrise d'œuvre	50 221,50 €	23,9 %
Travaux	140 000,00 €	66,6 %
Dépenses diverses	19 880,00 €	9,5 %
<b>Sous total dépenses</b>	<b>210 101,50 €</b>	<b>100 %</b>

### Plan de financement prévisionnel du projet

Financement	Montant H.T de la subvention	Taux
DETR (Etat)	63 030,45 €	30,00 %
Région Nouvelle Aquitaine	16 500,00 €	7,85 %
Conseil Départemental	16 500,00 €	7,85 %
Europe Programme LEADER	50 000,00 €	23,80 %
EDF	16 500,00 €	7,85 %
<b>Sous total subventions</b>	<b>162 530,45 €</b>	<b>77,35 %</b>
Autofinancement	47 571,05 €	22,65 %

**Délibération n°2019-01-16**

Envoyé en préfecture le 12/03/2019

Reçu en préfecture le 12/03/2019

Affiché le

The logo for Berger Levrault, consisting of the company name in a red rectangular box.

ID : 019-200066744-20190307-20190116-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le projet ;
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le président à solliciter les subventions auprès du Groupement d'Action Local de Haute-Corrèze Ventadour (LEADER), de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Corrèze, d'EDF et de l'Etat (DETR) ;
- **AUTORISE** M. le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** M. le président à signer les marchés correspondants et à accomplir toutes les démarches qui y sont liées.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 7 mars 2019**



Le président,

Pierre Chevalier